



# RAPPORT ANNUEL 2016

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES



# SOMMAIRE

Conseil d'administration	2
Direction générale	4
Caisse AVS	9
Caisses d'allocations familiales	15
Assurance-maternité cantonale	17
Assurance-invalidité	19
Comptes et résultats	34
Abréviations	44

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Dura lex, sed lex

Année après année, l'Office cantonal des assurances sociales de Genève mobilise ses ressources pour assumer son rôle, dans le respect de ses cadres légaux et réglementaires, ainsi qu'avec le souci de répondre le mieux possible aux attentes de ses clients, de ses partenaires et de ses assurés. Organe d'application des législations fédérales (pour l'AVS, l'AI, l'APG et l'assurance-maternité fédérale) et cantonales (pour le régime des allocations familiales et l'assurance-maternité cantonale), l'OCAS est tenu de réaliser sa mission dans le strict respect du cadre légal, car c'est l'unique moyen de garantir à tous et à chacun un traitement équitable.

Ce contexte est d'une évidence partagée par tous les observateurs. Par contre, dans quelques cas de figure l'opinion publique voudrait que l'on s'écarte de ce cadre légal, considérant qu'il ne correspond pas au bon sens, ou parce que ce cadre peut sembler parfois dur au vu de la réalité de certaines situations spécifiques. La sensibilité, la compréhension face à des situations humaines potentiellement dramatiques, sont des sentiments partagés par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des institutions sociales, mais ne sont malheureusement pas des critères dont ils peuvent tenir compte dans la prise de décision au quotidien. Seule la conformité légale doit guider cette appréciation. Le sentiment de justice, comme le bon sens, sont des notions relatives et la loi impose parfois des décisions qui peuvent sembler injustes, car elles ne correspondent pas toujours aux intérêts privés. Il me semble utile de rappeler que l'aspect le plus important de la mission qui nous est confiée est de garantir l'égalité de traitement de l'ensemble des personnes assurées.

Comme chaque année, j'adresse un grand merci à toutes celles et ceux qui s'engagent pour le bon fonctionnement de l'OCAS, nos collaboratrices et collaborateurs, qui sont confrontés en premier à ces questions, nos cadres, notre équipe de direction avec Magali Ginet Babel, Dominique Oliva Hoefflin, Giovanni Grandi et Jean-Luc Bietenhader, notre directrice générale Natalia Weideli Bacci, ainsi que notre conseil d'administration. Je remercie également nos clients et nos assurés pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Je souhaite encore relever la qualité de nos collaborations et les précieux soutiens offerts par notre conseiller d'Etat de tutelle Mauro Poggia et son équipe du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, menée par Jean-Christophe Bretton ainsi que l'Office fédéral des assurances sociales. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

**Steeves Emmenegger**

Président du Conseil d'administration

## Composition du Conseil d'administration

### Présidence

M. Steeves Emmenegger, désigné par le Conseil d'Etat

### Membres

- M. Jacques Robert, vice-président, désigné par le Grand Conseil
- Mme Diane Devaux, désignée par le Conseil d'Etat
- M. Patrick Hendier, désigné par le Conseil d'Etat
- M. Howard Nobs, désigné par le Grand Conseil
- Mme Emmanuelle Joz-Roland, représentant les partenaires sociaux (syndicat), jusqu'au 31.03.2017  
M. Georges Tissot, dès le 01.05.2017
- M. Nicolas Rufener, représentant les partenaires sociaux (patronat)
- M. Matthieu Lazzerini, élu par le personnel de l'OCAS
- M. Alain Magnenat, élu par le personnel de l'OCAS

### Département de tutelle

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat



# DIRECTION GÉNÉRALE

## SAMI

C'est avec plaisir que nous présentons dans ce rapport annuel les différentes activités de nos institutions en termes de volumétrie, tout comme le chiffre de nos affaires courantes. Nous profitons également de cet éditorial pour mettre en évidence nos différents enjeux actuels et les événements clés de l'année 2016.

Les collaborateurs de l'Office de l'assurance-invalidité et de la Caisse genevoise de compensation font face à une charge de travail conséquente, mais l'assument avec professionnalisme, équité et bienveillance. Le respect de nos nombreuses bases légales guide la réalisation de nos activités.

En 2016, nous avons entrepris une analyse en profondeur de ces dernières. Avec la nouvelle équipe de direction, nous cherchons à optimiser en permanence nos nombreux processus et à les simplifier. Dans différents secteurs, tout particulièrement de la Caisse de compensation, nous souhaitons amener une plus grande fluidité dans la gestion administrative, afin d'optimiser nos relations avec nos nombreux clients et affiliés, et augmenter la qualité du service rendu.

Une réflexion similaire est également en cours dans le domaine de l'assurance-invalidité. Les enjeux dans ce domaine sont toujours très nombreux et évoluent avec les tendances de la société. La problématique des jeunes assurés nous tient tout particulièrement à cœur et nous veillons à mettre en place des processus de prise en charge répondant mieux aux différents défis posés par la réinsertion et la formation pour cette population.

Réinsertion, réadaptation, invalidité, handicap... ces

termes font partie du quotidien des collaborateurs de l'assurance-invalidité. Derrière ces mots se cachent des situations et des parcours de vie difficiles, toujours marqués par une problématique douloureuse de santé, de maladie ou d'accident. Nos collaborateurs assurent une prise en charge exemplaire de ces situations, avec une grande humanité, même s'il n'est pas toujours facile d'appliquer les principes d'une assurance en toutes circonstances, notamment lorsque le cadre légal implique de procéder à un refus de prestations. Or, le respect du cadre imposé par la loi est la garantie qui est donnée à l'ensemble des citoyens permettant de faire respecter l'égalité de traitement, ce qui fonde la dimension sociale de l'assurance.

Garantie de l'équité et de l'égalité de traitement, qualité du service rendu, tels sont certains de nos principes de travail. L'optimisation de la qualité du service est un sujet permanent dans nos comités de direction. Il s'agit d'un sujet important et complexe car la notion de qualité est finalement très intrinsèque aux attentes individuelles de nos nombreux clients. Cette notion prend tout son sens dans la gestion des affaires de la Caisse de compensation, notamment. En 2016, nous avons poursuivi les réflexions approfondies dans ce domaine et avons cherché à définir des standards de qualité répondant mieux aux attentes de nos clients. Nous sommes convaincus qu'une simplification de certains de nos processus est nécessaire et nous souhaitons, entre autres, réduire nos délais de traitement. Une modernisation et une meilleure intégration de nos outils informatiques est nécessaire, tout particulièrement à la Caisse de compensation. Cette prise de conscience est intervenue il y a quelques années déjà, mais la concrétisation d'une décision a été entérinée en 2016.

Ainsi, en juin 2016, l'OCAS a décidé d'adhérer au pool informatique IGS GmbH -Informatique pour assurances sociales. Il s'agit d'un partenariat à but non lucratif, spécialisé dans le domaine des assurances sociales, et regroupant les offices cantonaux et caisses de compensation de 19 cantons suisses et du Liechtenstein, afin de partager le développement et la maintenance des applications informatiques nécessaires à la gestion des assurances sociales du premier pilier.

Cette décision a été prise après une analyse approfondie de notre situation et des différentes alternatives possibles pour remplir au mieux notre mission et optimiser la qualité de service. Dans le domaine informatique, l'OCAS cherche principalement à intégrer ses différents systèmes et à moderniser ses applicatifs métier afin d'accroître son efficacité. L'adhésion au pool IGS représente pour l'OCAS une opportunité d'atteindre ces bénéfices en opérant une migration vers le nouveau portefeuille d'applications d'IGS tout en continuant de profiter de certains des investissements déjà consentis dans les applicatifs actuels.

Un vaste programme que nous avons appelé SAMI (Système d'applications métier intégrées) a donc été lancé à l'OCAS afin de préparer la migration de nos activités métier vers cette nouvelle plateforme d'ici 2020 environ.

Notre vision est d'être le pôle de compétences cantonal en matière de gestion, de conseil et d'évaluation des droits aux prestations concernant les assurances sociales du premier pilier. Notre ambition pour l'OCAS, en tant qu'entreprise publique, est de rendre un service de qualité à nos clients en assurant

à nos collaborateurs un cadre de travail efficace leur permettant de mettre en valeur leurs compétences. Le programme SAMI s'inscrit ainsi dans cette vision et la stratégie de l'OCAS : il permettra l'intégration complète de nos différents processus métier dans un but d'optimisation et de simplification des activités.

Je conclurai ce mot en adressant mes vifs remerciements à mon équipe de direction pour son engagement, investissement et soutien dans les projets et défis de l'OCAS. J'adresse aussi mes remerciements à l'ensemble des cadres et collaborateurs pour leur travail au quotidien et pour leur adaptabilité au changement.

Ma gratitude va également envers les membres du Conseil d'administration de l'OCAS et de son Président pour leur confiance et leur soutien.

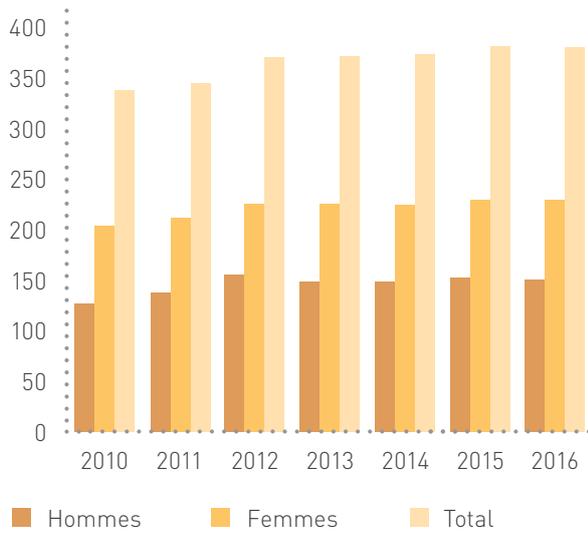
Je souligne enfin la bonne collaboration entretenue avec notre département de tutelle, notre conseiller d'Etat et la direction générale de l'action sociale, tout comme avec l'Office fédéral des assurances sociales, l'organe de surveillance.

**Natalia Weideli Bacci**

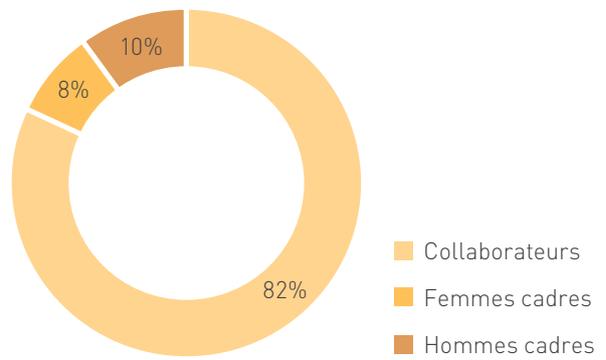
Directrice générale

## Ressources humaines en quelques chiffres

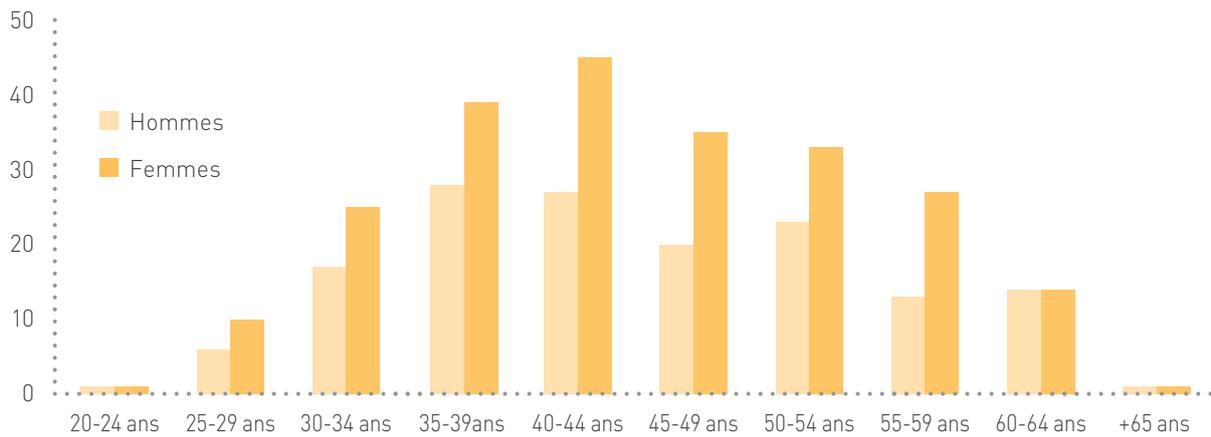
### Répartition Hommes/Femmes



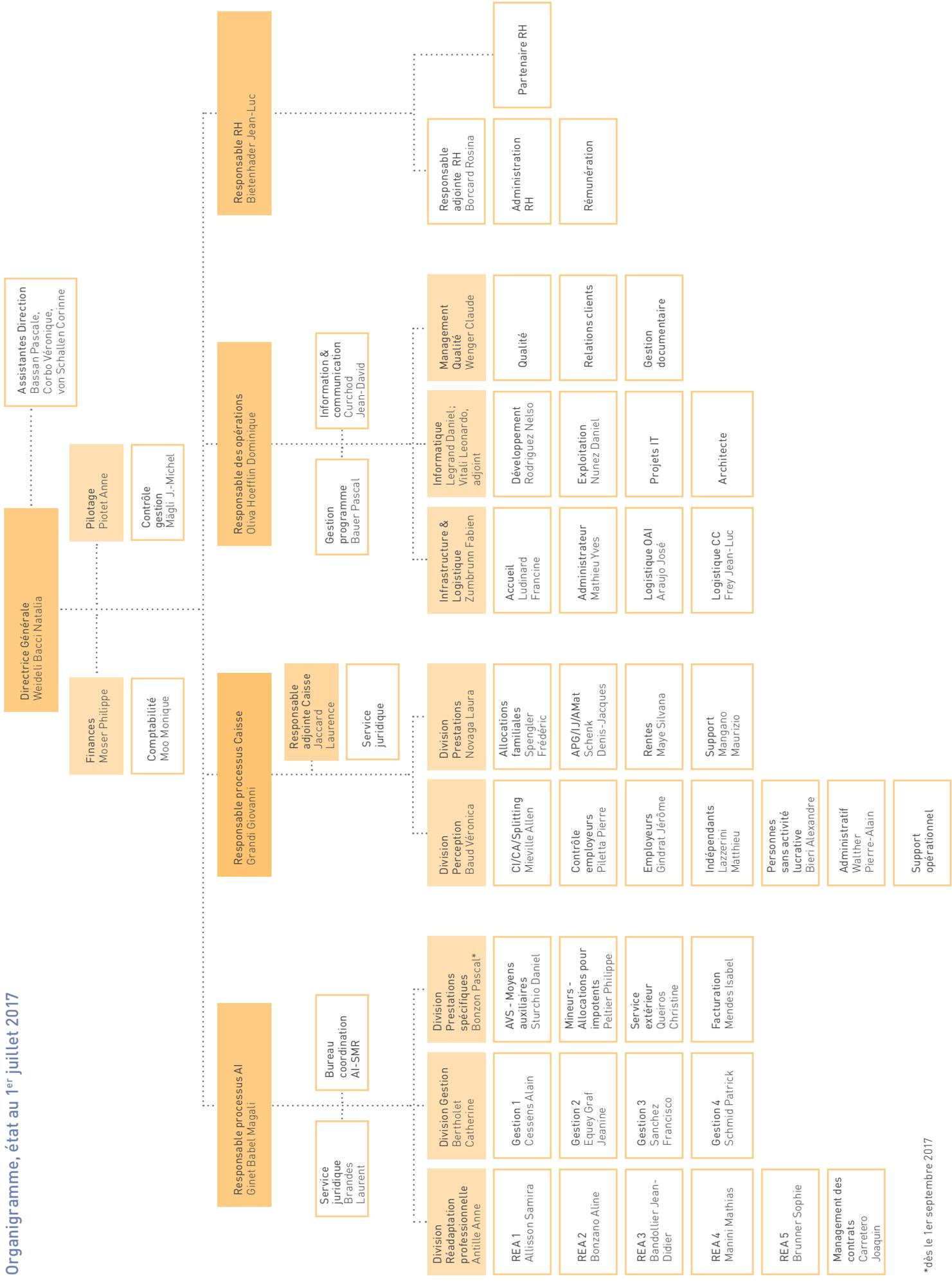
### Répartition des cadres 2016



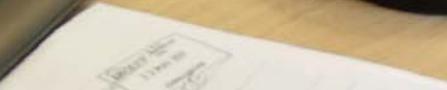
### Pyramide des âges



# Organigramme, état au 1<sup>er</sup> juillet 2017



\*dès le 1er septembre 2017



# CAISSE AVS

## Affiliés

Nombre d'affiliés	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Personnes de condition indépendante	11'006	11'145	11'149	1%
- Dont avec personnel	1'737	1'707	1'706	-2%
Salariés d'un employeur non soumis	954	995	1'079	13%
Employeurs	9'534	9'923	10'333	8%
Personnes sans activité lucrative	33'464	33'875	36'543	9%
- Dont cotisants au minimum	26'929	27'722	30'615	14%

La Caisse de compensation a observé une croissance continue du nombre de ses affiliés durant la période 2014-2016. Elle comptabilisait en 2016 10'333 employeurs et 36'543 affiliés sans activité lucrative.

Il faut noter que la Caisse genevoise de compensation est tenue d'affilier toute personne sans activité lucrative domiciliée dans le canton.

## Cotisations AVS/AI/APG/AC

Cotisations	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Cotisations paritaires AVS/AI/APG (MCHF)	791.9	806.0	806.7	2%
Cotisations personnelles (MCHF)	102.5	100.2	84.4	-18%
Cotisations chômage (MCHF)	165.2	167.3	167.3	1%

Les cotisations personnelles, qui comprennent les cotisations des personnes sans activité lucrative et celles des indépendants, ont diminué de 18% durant la période 2014-2016. Cette baisse concerne principalement les personnes de condition indépendante.

Elle intervient après les années 2014 et 2015, au cours desquelles la mise en place de la taxation automatique, ainsi qu'une task force, avaient permis de résorber un retard dans ce domaine et d'encaisser ainsi un montant plus élevé de cotisations sur cette période.

## Contrôles d'employeurs

La Caisse dispose de son propre service de révision et a effectué durant l'année 2016 un total de 927 contrôles d'employeurs. Le nombre de contrôles et le montant des reprises sont stables.

Depuis fin 2016, les employeurs ont la possibilité de déclarer leurs salaires via le répartiteur Swissdec, ce qui a pour avantage de faciliter leurs tâches administratives.

Contrôles d'employeurs	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
<b>Nombre</b>				
Avec reprise	284	323	276	-3%
Avec restitution	58	55	44	-24%
Sans reprise	597	595	607	2%
<b>Total</b>	<b>939</b>	<b>973</b>	<b>927</b>	<b>-1%</b>
<b>Montant (MCHF)</b>				
Avec reprise	11.9	11.3	11.6	-3%
Avec restitution	-2.7	-1.2	-0.9	-67%
<b>Total</b>	<b>9.2</b>	<b>10.0</b>	<b>10.6</b>	<b>15%</b>

## Prestations AVS/AI/APG

Demandes de rentes	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Nombre de nouvelles rentes AVS	3'646	3'630	3'523	-3%
Nombre de rentiers AVS	47'228	47'975	48'745	3%
Nombre de nouvelles rentes AI	1'143	1'306	1'330	16%
Nombre de rentiers AI	12'859	12'864	13'122	2%

Le nombre de nouvelles rentes AVS reste stable en 2016 par rapport aux années précédentes. Il correspond aux chiffres de l'Office cantonal de la statistique

qui montrent une stabilisation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus.

Montant des rentes AVS et AI	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Rentes AVS ordinaires (MCHF)	914.08	932.40	945.31	3%
Rentes AI (MCHF)	146.50	146.80	147.21	0%

Globalement, les montants des rentes AVS et AI sont restés stables ces dernières années.

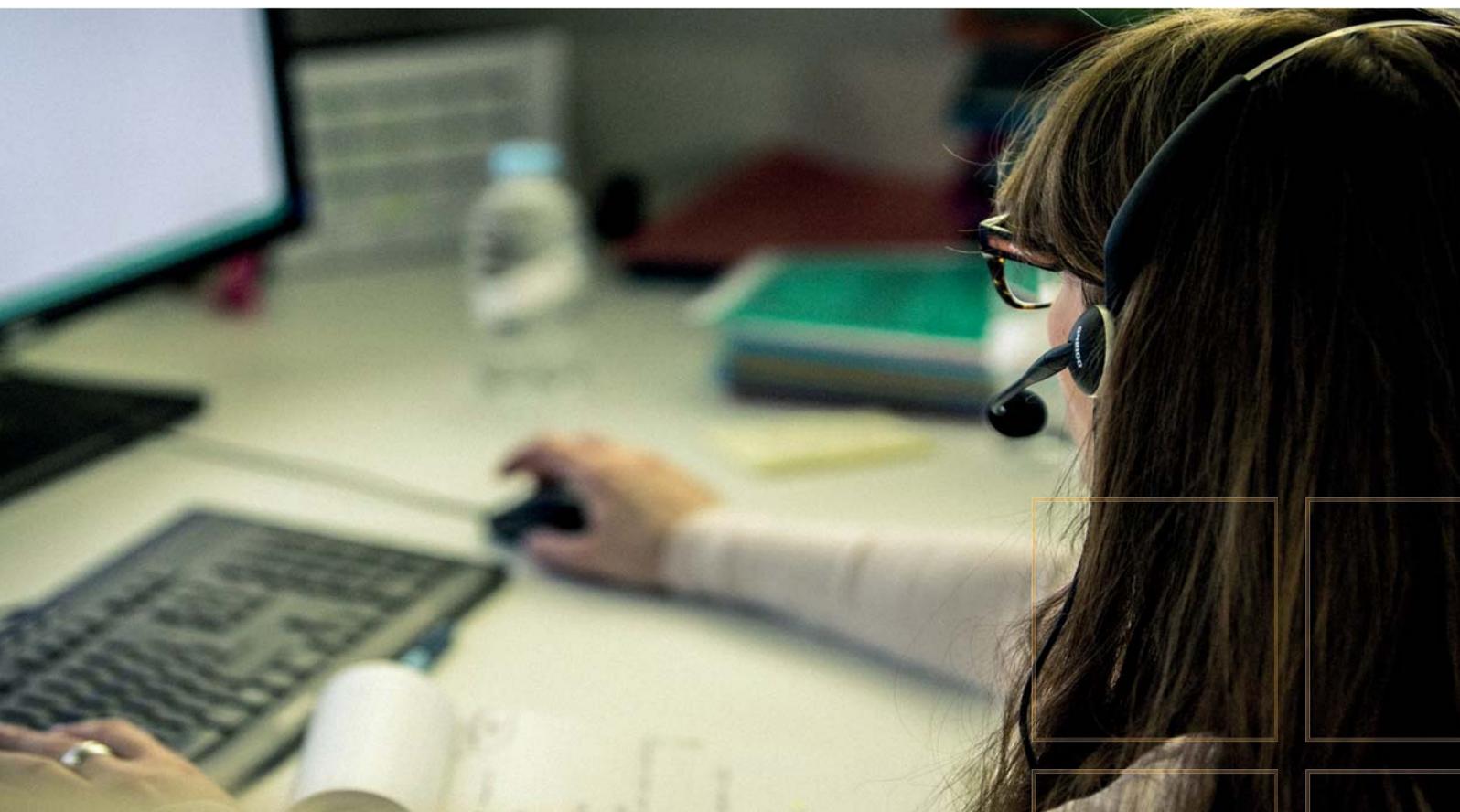
Nombre d'allocations pour perte de gain	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
<b>Régime des APG militaires</b>				
Salariés	5'707	6'158	5'515	-3%
Indépendants	125	134	126	1%
Non-actifs	7'739	7'784	8'293	7%
Salariés + indépendants	30	28	39	30%
<b>Total</b>	<b>13'601</b>	<b>14'104</b>	<b>13'973</b>	<b>3%</b>
<b>Régime fédéral des allocations de maternité</b>				
Demandes d'allocations maternité	1'957	2'296	2'163	11%
<b>Montant des APG militaires et maternité (régime fédéral)</b>				
APG militaires (MCHF)	40.1	42.9	42.2	5%
Montants des allocations maternité (MCHF)	25.6	27.7	27.3	7%

Après une augmentation soutenue entre 2013 et 2015, le nombre d'allocations pour perte de gain dans le régime militaire et maternité s'est stabilisé en 2016.

## Recouvrement

La Caisse accorde des sursis au paiement par mensualités pour le recouvrement des cotisations dues. La forte baisse des sursis accordés et des montants dus s'explique notamment par les retards accumulés à l'Office des poursuites.

Recouvrements	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Sursis accordés	5'526	5'519	4'187	-24%
Montants dus (MCHF)	18.1	17.4	15.9	-12%



Procédures de poursuites	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Réquisitions de poursuites	10'410	10'867	10'410	0%
Montants dus (MCHF)	32.9	35.0	33.2	1%
Réquisitions de continuer	5'392	6'012	3'318	-38%
Montants dus (MCHF)	17.0	21.0	10.1	-40%

Pour assurer la sauvegarde de ses droits, la Caisse intervient dans des procédures de faillite. Le volume des réquisitions de poursuites et les montants dus sont stables. La forte baisse des réquisitions de conti-

nuer s'explique par les retards accumulés à l'Office cantonal des poursuites dont nous dépendons pour cette opération.

Réparations de dommage	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Nombre de décisions	99	80	124	25%
Montants réclamés (MCHF)	4.8	4.2	5	1%

Les cotisations ne peuvent plus être recouvrées par les voies ordinaires lorsqu'un employeur est déclaré en faillite ou est insolvable. Dans ces cas, la Caisse entreprend des procédures à l'égard des organes

responsables sur la base de l'art. 52 LAVS. Le nombre de ces décisions est en forte hausse en 2016, en raison d'une augmentation d'entreprises insolubles dans le canton de Genève.

### Recours devant les tribunaux

Les assurés ont la possibilité de contester les décisions sur opposition de la Caisse genevoise de compensation auprès de la CJCAS (Cour de justice, Chambre des assurances sociales). En 2016, 77 recours ont été

interjetés dont 64% concernaient la perception des cotisations et 36% les prestations. La CJCAS a donné raison, entièrement ou partiellement au recourant dans 31% des dossiers qu'elle a traités.



# CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse de compensation gère quatre caisses d'allocations familiales. Après une période de turbulences liée à la mise en place de notre nouvel outil de gestion, la situation s'est normalisée. Nous observons depuis plusieurs années une complexification des situa-

tions familiales et professionnelles, ce qui impacte directement notre charge de travail. A ceci s'ajoute l'augmentation constante du nombre d'allocations pour enfants et d'allocations de formation professionnelle : respectivement 11% et 9% pour la période 2014-2016.

Nombre d'allocations familiales versées par année	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Allocations pour enfants	598'600	621'130	661'597	11%
Allocations de formation professionnelle	231'107	235'762	251'136	9%
Primes de naissance	2'074	2'100	2'446	18%
Primes d'accueil	7	11	14	100%

Montants versés par les caisses gérées par la CC (MCHF)	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
CAFAC	135.8	144.5	146.81	8%
SCAF	84.0	88.9	91.46	9%
CAFNA	33.1	37.2	41.74	26%
CAFI	16.5	17.3	18.48	12%
Montant global	269.4	287.8	298.5	11%

Le nombre de bénéficiaires du régime fédéral d'allocations familiales dans l'agriculture est en hausse. Quant au régime touchant les agriculteurs indépendants, c'est tant le nombre de bénéficiaires que celui d'allo-

cations versées qui continue de baisser de manière importante. Les chiffres de l'Office cantonal de la statistique indiquent en effet une chute constante du nombre d'exploitations agricoles dans le canton.

#### Ouvriers agricoles en région de plaine (Effectifs au 31.07.2016)

	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Bénéficiaires d'allocations	262	261	301	15%
Enfants ayant bénéficié d'allocations	202	198	243	20%
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	68	58	69	1%
Bénéficiaires d'allocations de ménage	310	252	286	-8%

#### Agriculteurs indépendants (Effectifs au 31.12.2016)

	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Bénéficiaires d'allocations	48	41	39	-19%
Enfants ayant bénéficié d'allocations	39	29	33	-15%
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	38	33	28	-26%

# ASSURANCE-MATERNITÉ CANTONALE

Comme l'autorise la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, le canton de Genève a prévu des prestations plus favorables quant à la durée du droit aux allocations et au montant de l'allocation.

Les femmes qui remplissent les conditions d'octroi de l'allocation de maternité cantonale ont droit ainsi à 16 semaines d'allocation correspondant à 80% du gain assuré (mais au maximum CHF 280.- par jour).

Les prestations fédérales couvrent uniquement les 14 premières semaines à concurrence de CHF 196.-, le complément étant pris en charge par le régime cantonal.

La légère augmentation du nombre de bénéficiaires se reflète dans celle du montant du complément cantonal.

Femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Débuté dans l'année précédente et pris fin dans l'année en cours	563	568	612	9%
Uniquement dans l'année en cours	1'288	1'353	1'341	4%
Débuté dans l'année et prenant fin l'année suivante	470	572	371	-21%
<b>Total</b>	<b>2'321</b>	<b>2'493</b>	<b>2'324</b>	<b>0%</b>

Montant du complément cantonal aux allocations maternité fédérales	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Montant (MCHF)	6.7	7.4	7.5	13%

Quant aux allocations d'adoption, seules 8 personnes en ont bénéficié en 2016 (7 mères et 1 père).



# ASSURANCE-INVALIDITÉ

## Demandes

En 2016, l'Office a enregistré 15'393 demandes dont 5'220 premières demandes AI, 6'354 demandes subséquentes AI, dont 872 révisions de rentes, 226 révisions d'impotence AI ainsi que 3'819 demandes concernant des assurés en âge AVS (parmi lesquelles on dénombre 166 révisions d'impotence).

De plus en plus d'assurés déposent une demande concernant la rente ou la réadaptation : en 2016, 4'480 assurés ont déposé une demande pour cette prestation – hors révision – soit une augmentation de 13% par rapport à 2014, année où l'Office avait enregistré 3'944 demandes de ce type (ce chiffre comprend les premières demandes et les demandes subséquentes).

Dans ce contexte, il faut signaler qu'actuellement environ 25% des premières demandes AI concernent des assurés au bénéfice de l'aide sociale. Globalement, hors révision, le volume des demandes AI, y compris les demandes subséquentes, augmente sensiblement (+8% en un an). Environ 30% des demandes AI concernent des assurés mineurs, dont l'annonce porte principalement sur une demande de prise en charge de mesures médicales (1'359 premières demandes de mesures médicales déposées en 2016).

Demandes	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Total des demandes reçues	14'269	14'460	15'393	8%
Premières demandes AI reçues	4'709	4'808	5'220	11%
Premières demandes AI reçues concernant les assurés majeurs	3'428	3'543	3'766	10%
Premières demandes AI reçues concernant les assurés mineurs	1'281	1'265	1'454	14%
% de demandes pour assurés mineurs	27%	26%	28%	
Demandes subséquentes AI	5'907	5'847	6'354	8%
Demandes subséquentes AI concernant les assurés majeurs	4'011	4'067	4'409	10%
Demandes subséquentes AI concernant les assurés mineurs	1'896	1'780	1'945	3%
Demandes d'allocations pour impotence AVS et de moyens auxiliaires AVS	3'653	3'805	3'819	5%
Premières demandes liquidées	4'770	4'652	5'211	9%
Premières demandes en cours	1'063	1'214	1'220	15%

## Demandses Réadaptation-rente

Depuis plusieurs années, l'Office de l'assurance-invalidité constate une augmentation régulière et soutenue du volume des premières demandes concernant une réadaptation ou une rente. Ainsi en 2016, l'Office a reçu 3'327 premières demandes pour ce type de prestation, soit une augmentation de 11% depuis 2014. L'Office est donc amené à consentir d'importants efforts pour tenter de mettre en valeur l'éventuelle capacité de travail résiduelle de ses assurés.

Par ailleurs, une part importante d'assurés bénéficie pour la première fois d'une prestation d'intervention

précoce (64% des demandeurs). L'augmentation du volume des demandes conduit à une implication de plus en plus soutenue de notre service de réadaptation et reflète le défi majeur auquel l'Office AI est confronté : intervenir au plus vite et le plus efficacement possible dans un contexte où le marché du travail est très tendu et où le volume des demandes augmente de manière soutenue sans que cela soit le cas pour les ressources disponibles.

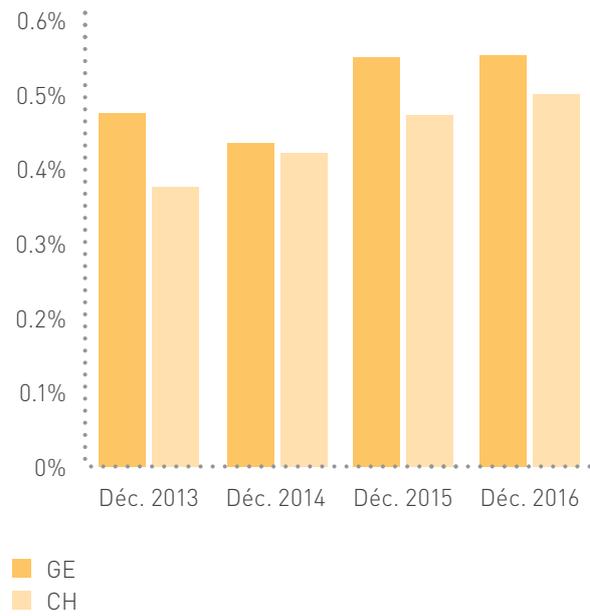
Demandses Réadaptation-rente et mise sur pied de mesures	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Premières demandes déposées pour une réadaptation ou une rente	3'009	3'128	3'327	11%
Assurés reçus en intervention précoce	2'282	1'917	2'115	- 7%
Bénéficiaires pour la première fois d'une mesure IP autre que l'orientation	1'313	1'215	1'292	-2%
Pourcentage d'assurés reçus en intervention précoce	76%	61%	64%	-16%
Pourcentage de demandes aboutissant à une mesure IP (hors orientation)	44%	39%	39%	-11%

### La gestion orientée vers les résultats et la transparence

La gestion de l'assurance est résolument orientée vers la transparence et les résultats, raison pour laquelle les indicateurs de performance établis par l'organe de surveillance sont suivis avec attention. Ces indicateurs permettent à la fois une comparaison objective entre les divers offices helvétiques et le suivi de l'activité en interne ; ils définissent clairement les résultats attendus et documentent la manière de les évaluer.

Dans ce système, l'indicateur 1 mesure le succès durable de la réadaptation professionnelle. Cet indicateur met en lumière les nombreux efforts consentis dans ce cadre par l'Office et tout particulièrement l'implication personnelle de ses collaborateurs pour orienter, accompagner, conseiller et former au mieux les personnes atteintes dans leur santé. L'Office de Genève obtient des résultats tout à fait satisfaisants sur le plan national.

Taux de capacité de gain 1 an après les mesures professionnelles



### Volume des entrées, dossiers liquidés et demandes en cours à la fin 2016

Une des priorités de l'Office est de donner une réponse aussi rapide que possible à ses assurés. L'accent est donc mis sur une réadaptation professionnelle précoce, conformément aux préceptes de la LAI. D'importants efforts ont été consentis au cours de ces dernières années pour accélérer la procédure. Paral-

lèlement, il convient de noter l'importance du volume des affaires traitées, toutes prestations confondues : 29'061 décisions ont été émises, dont 25'337 (87%) concernaient l'AI et 3'724 (13%) l'AVS. Parmi les décisions AI, 21% étaient des premières décisions pour l'assuré concerné.

Volume des affaires traitées	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Volume des décisions	26'374	27'560	29'061	10%
Décisions concernant l'AI	22'666	23'607	25'337	12%
Dont premières décisions AI	4'770	4'652	5'211	9%
Premières décisions d'octroi AI	3'233	2'942	3'322	3%
Premières décisions de refus AI	1'537	1'710	1'889	23%
Décisions concernant l'AVS	3'708	3'953	3'724	0%
Décisions d'octroi AVS	3'210	3'411	3'270	2%
Décisions de refus AVS	498	542	454	-9%
Pourcentage de décisions concernant l'AI	86%	86%	87%	

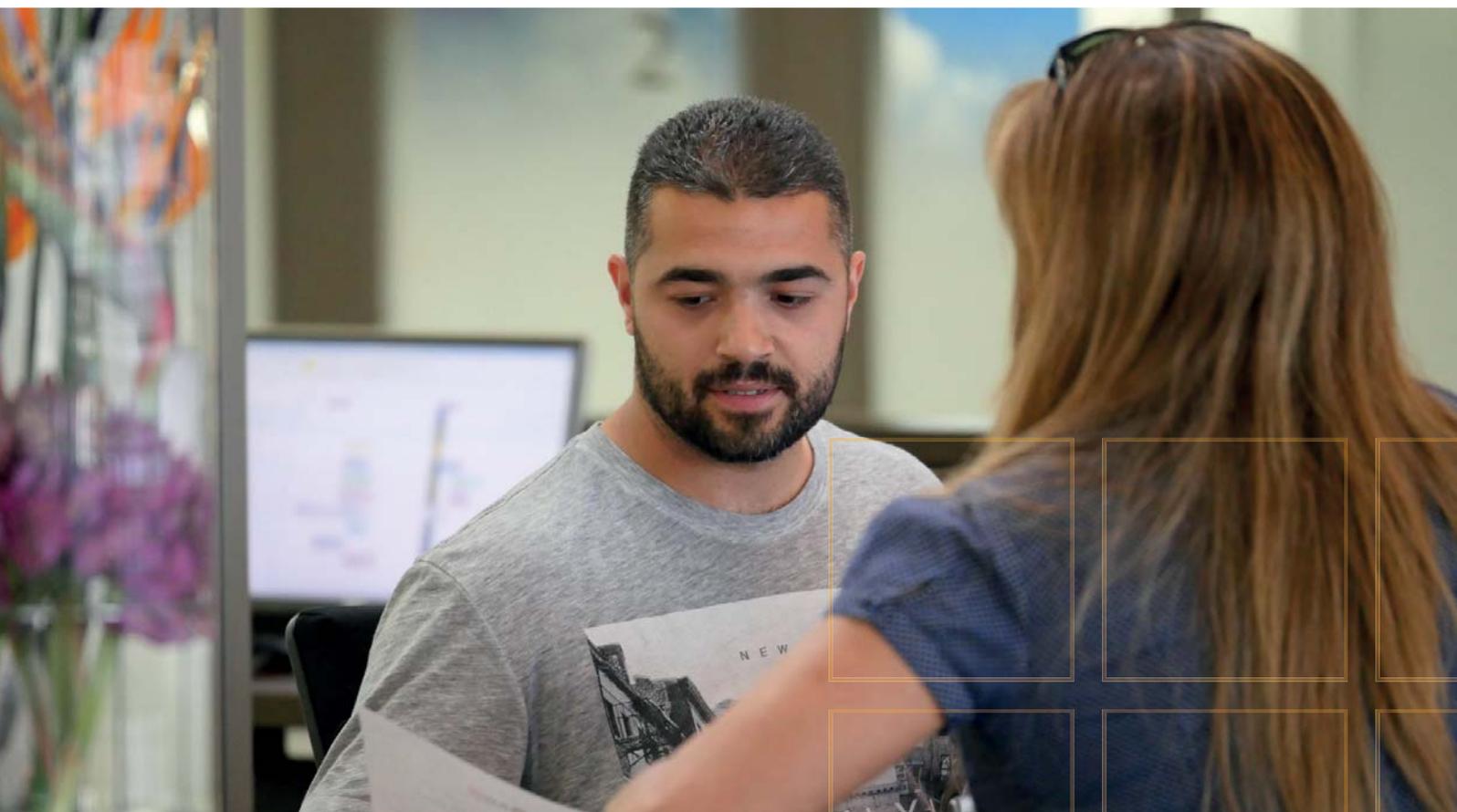
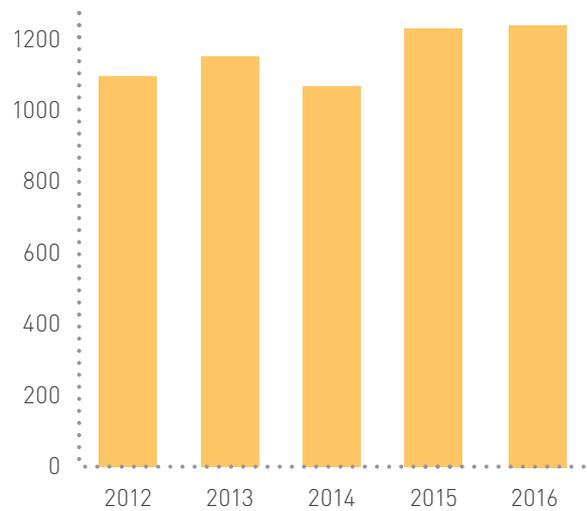
Quant aux 78'996 factures payées en 2016, leur montant global s'élève à 114 millions de francs (110 millions pour l'AI et 4 millions pour l'AVS). Ces factures concernent notamment les mesures de réadaptation

professionnelle ainsi que les moyens auxiliaires et les mesures médicales financées par l'assurance-invalidité (cf. chapitre sur les mesures médicales et les moyens auxiliaires ci-après).

Volume des factures	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Factures AI	65'522	67'967	72'813	11%
Montant des factures AI (MCHF)	99	103.1	109.8	11%
Factures AVS	6'370	6'063	6'183	-2%
Montant des factures AVS (MCHF)	4	3.5	3.8	7%
Volume global des factures individuelles	71'892	74'030	78'996	10%
Montant global des factures (MCHF)	102	107	114	11%

Le volume des suspens des premières demandes s'établit fin 2016 à 1'220, soit une augmentation de 14% par rapport à 2014. L'Office optimise au mieux ses processus pour statuer au plus vite en tirant profit de l'ensemble des outils mis à disposition (interventions en amont du processus, mesures d'intervention précoce, traitement moins administratif des dossiers). Toutefois, l'augmentation des annonces et la complexification des dossiers au niveau médical sont des facteurs influençant à la hausse le volume des premières demandes en suspens.

Volume des demandes AI sans décision



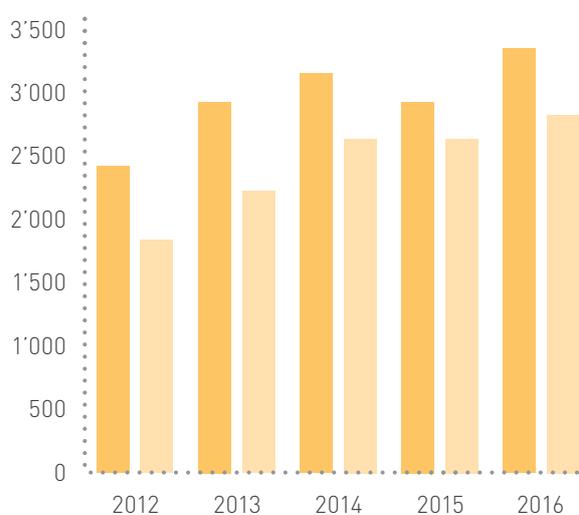
## Mesures professionnelles

En 2016, l'Office a examiné la possibilité d'octroyer des mesures professionnelles pour 3'378 assurés. Parmi ces dossiers, 69% (2'324) concernaient des bénéficiaires potentiels de mesures d'intervention précoce, les autres dossiers ayant été examinés sous l'angle de mesures conventionnelles de réadaptation professionnelle.

Le nombre de bénéficiaires de mesures professionnelles ou de placement est en augmentation constante: l'Office a ainsi octroyé de telles mesures à 2'861 assurés en 2016 contre 2'643 en 2014, soit une augmentation de 8% en deux ans.

Conformément aux objectifs de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI, l'Office met tout en œuvre pour tenter de mettre à profit les ressources de l'assuré. L'Office compte sur la rapidité de la mise en place de mesures professionnelles pour éviter la détérioration ou la chronicisation de l'état de santé de l'assuré et favoriser ainsi la réintégration dans le milieu du travail. On note que l'instauration de mesures d'intervention précoce s'est faite de manière ciblée. Tout particulièrement dans le contexte de la réadaptation, les mots d'ordre sont donc avant tout réalisme, rapidité de la première intervention et efficacité.

## Bénéficiaires de mesures professionnelles



- Assurés pour lesquels l'OAI a examiné la possibilité de mise en œuvre de mesures professionnelles
- Assurés ayant bénéficié d'une mesure effective dans l'année (y compris le placement ou l'orientation)

Volume des mesures professionnelles	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Assurés pour lesquels l'OAI a examiné la possibilité de mise en œuvre de mesures professionnelles, en ouvrant un mandat à la réadaptation	3'161	2'937	3'378	7%
Assurés ayant bénéficié d'une mesure effective dans l'année (y compris le placement ou l'orientation)	2'643	2'645	2'861	8%

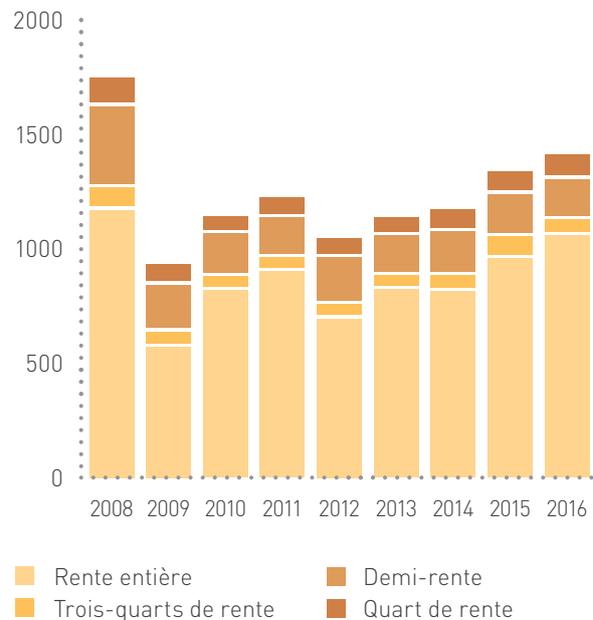
### Premières décisions de rentes

En 2016, l'OAI a pris 3'211 premières décisions de rentes dont 1'823 (57%) se sont soldées par un refus. Quant aux 1'388 décisions d'octroi de rentes, 77% (1'065) portaient sur des rentes entières et 12% (172) sur des demi-rentes. Plusieurs facteurs concourent à une évolution en dents de scie des premières décisions de rentes. Premièrement, des facteurs structurels tels que la mise en œuvre des mesures de prévention de la 5<sup>e</sup> révision (précocité de la détection, nouvelles mesures mises à disposition et accélération du processus de traitement administratif des dossiers) donnent une tendance vers un taux plancher. Deuxièmement, des facteurs conjoncturels, tout particulièrement les difficultés à mettre sur pied les expertises médicales, créent des effets de vague. L'Office intervient régulièrement pour tenter de résoudre ces problématiques.

La difficulté principale dans le traitement des dossiers provient de la complexification de l'analyse médicale. En effet, la proportion d'assurés souffrant d'atteintes complexes et multiples ne cesse d'augmenter. Afin de pouvoir statuer conformément à la loi, dans ces cas, il est parfois nécessaire de procéder à des expertises multidisciplinaires. Les expertises de ce type sont

attribuées depuis 2012 de manière aléatoire à des centres d'expertise reconnus par l'OFAS. Le traitement par ces centres d'expertise remplissant les conditions de qualité définies par une convention conclue avec l'OFAS permet de garantir au niveau helvétique l'égalité de traitement. Cependant, la capacité de ces centres d'expertise s'est avérée chroniquement insuffisante. L'Office AI a pris des mesures en 2014 pour contenir le volume des expertises mandatées au strict nécessaire. Alors que 456 expertises pluridisciplinaires avaient été demandées en 2013, seules 268 ont été requises en 2014 et 89 en 2016.

Décisions de rentes



## Révisions de rentes

Il existe deux catégories principales d'assurés pour lesquels une révision s'impose. Premièrement les assurés dont l'état de santé s'est suffisamment dégradé pour ouvrir le droit à un degré de rente supérieur. Deuxièmement, les bénéficiaires de rente qui ont encore des ressources leur permettant, après la mise en place éventuelle d'une mesure de nouvelle réadaptation, de récupérer une capacité de gain, entière ou partielle, exploitable sur le marché

économique primaire. Pour ces assurés, outre les mesures de réadaptation proprement dites, l'octroi de conseils et d'un suivi peut être accordé pour faciliter la réinsertion professionnelle. Du point de vue de la révision des rentes, l'Office axe sa stratégie sur un suivi plus rapproché des nouveaux bénéficiaires de rentes, notamment pour les jeunes assurés souffrant de troubles psychiatriques.

Révisions	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Volume des rentes révisées	761	786	872	15%
Volume des révisions sans changement de degré de la rente	570	633	722	27%
Volume des révisions diminuées ou supprimées	63	49	68	8%
Volume des révisions avec augmentation du degré de la rente	128	104	82	-36%
Nombre d'assurés bénéficiant de mesures de nouvelle réadaptation	58	61	37	-36%

### Mesures médicales

L'AI prend en charge toutes les mesures médicales requises pour traiter l'infirmité congénitale. Elle assume aussi les frais d'un petit nombre de traitements d'affections contractées (par exemple la cataracte). Dans tous les cas, les mesures

médicales AI ne peuvent être remboursées que jusqu'à l'âge de 20 ans. 51% des 72'813 factures AI concernent cette prestation et ont totalisé un montant de 48.6 millions de francs, soit un coût moyen de CHF 8'380 par bénéficiaire (en 2015: CHF 8'677, -4%).

Mesures médicales	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Demandes déposées	2'512	2'478	2'708	8%
Prestations octroyées	2'093	2'123	2'509	20%
Nombre de factures	33'096	34'632	37'040	12%
Nombre de bénéficiaires	5'068	5'838	5'799	14%
Coût (MCHF)	43.5	46.5	48.6	12%



## Moyens auxiliaires (AI et AVS)

L'AI alloue à la personne assurée invalide les moyens auxiliaires nécessités par son invalidité pour exercer une activité lucrative, accomplir ses travaux habituels (par exemple : le ménage), fréquenter une école, suivre une formation professionnelle, acquérir une accoutumance fonctionnelle. De plus, les assurés en âge AVS ont droit à la prise en charge de certains moyens auxiliaires tels qu'appareils auditifs, fauteuils roulants sans moteur, perruques, lunettes-loupes, etc.

En 2016, l'Office AI a ainsi reçu 5'358 demandes de moyens auxiliaires dont 2'646 pour des assurés AI (49%) et 2'712 pour des assurés en âge AVS. 4'713 décisions

concernaient l'octroi de moyens auxiliaires (certaines pouvant concerner la même demande lorsque l'assuré se voit accorder plusieurs prestations). Parallèlement, 477 décisions de refus (9%) ont été rendues.

Les appareillages acoustiques représentent les moyens auxiliaires les plus accordés par notre assurance, soit 39% en 2016 (1'846) ; parmi les autres appareils fréquemment alloués, les fauteuils roulants représentent 12% du volume, les chaussures orthopédiques 17% et les perruques 9%. Quant aux autres moyens auxiliaires, chacun représente 5% ou moins du volume total.

Moyens auxiliaires	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Demandes déposées AI	2'622	2'457	2'646	1%
Prestations octroyées AI	2'233	2'186	2'272	2%
Demandes déposées AVS	2'609	2'723	2'712	4%
Prestations octroyées AVS	2'283	2'417	2'441	7%



### Allocation pour impotent (AI et AVS)

Les personnes assurées qui ont besoin régulièrement et d'une façon importante de l'aide directe ou indirecte d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou de soins permanents, voire d'une surveillance personnelle permanente, sont impotentes au sens de l'AI. Sont également considérées comme impotentes les personnes assurées majeures qui vivent chez elles et qui ont besoin en permanence d'un accompagnement régulier pour faire face aux nécessités de la vie. Il s'agit de prestations d'assistance qui permettent une vie autonome à la maison, d'un accompagnement pour les activités hors du domicile ou pour parer au risque d'isolement durable du monde extérieur.

L'impotence peut être de trois degrés : faible, moyenne, grave. Le montant de l'allocation varie en fonction du degré d'impotence et diffère selon que la personne assurée réside dans un home ou si elle vit à domicile.

En 2016, 1'315 demandes d'allocations pour impotence ont été déposées, dont 70% (922) concernaient des assurés en âge AVS. L'Office a traité 1'559 dossiers, dont 330 (21%) se sont soldés par un refus.

Demandes d'allocations pour impotence, hors révisions	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
AI	362	379	393	9%
AVS	894	916	922	3%
<b>Total</b>	<b>1'256</b>	<b>1'295</b>	<b>1'315</b>	<b>5%</b>

## Octrois et refus d'allocation pour impotents 2016

	Mineurs	Adultes	AVS	Total 2016	% AVS
A la maison - Degré faible	5	159	86	250	34%
A la maison - Degré moyen	18	89	93	200	46%
A la maison - Degré grave	17	16	74	107	69%
<b>Total à la maison</b>	<b>40</b>	<b>264</b>	<b>253</b>	<b>557</b>	<b>45%</b>
En home - Degré faible		10	74	84	88%
En home - Degré moyen		10	232	242	96%
En home - Degré grave		53	293	346	85%
<b>Total en home</b>		<b>73</b>	<b>599</b>	<b>672</b>	<b>89%</b>
Refus d'impotence		166	164	330	50%
<b>Total général</b>	<b>40</b>	<b>503</b>	<b>1'016</b>	<b>1'559</b>	<b>65%</b>

## Contributions d'assistance

Introduite dans le cadre de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI, la contribution d'assistance permet aux personnes assurées ayant droit à une allocation pour impotent - et à même de mener une vie suffisamment autonome - d'engager elles-mêmes une ou plusieurs personnes pour leur fournir l'assistance individuelle

dont elles ont besoin. Les frais sont couverts par la contribution d'assistance versée par l'AI. Elle permet notamment aux personnes mineures de suivre la scolarité ordinaire. 52 demandes nous sont parvenues en 2016. Sur cette même période, 77 adultes et 29 mineurs ont bénéficié de cette prestation.

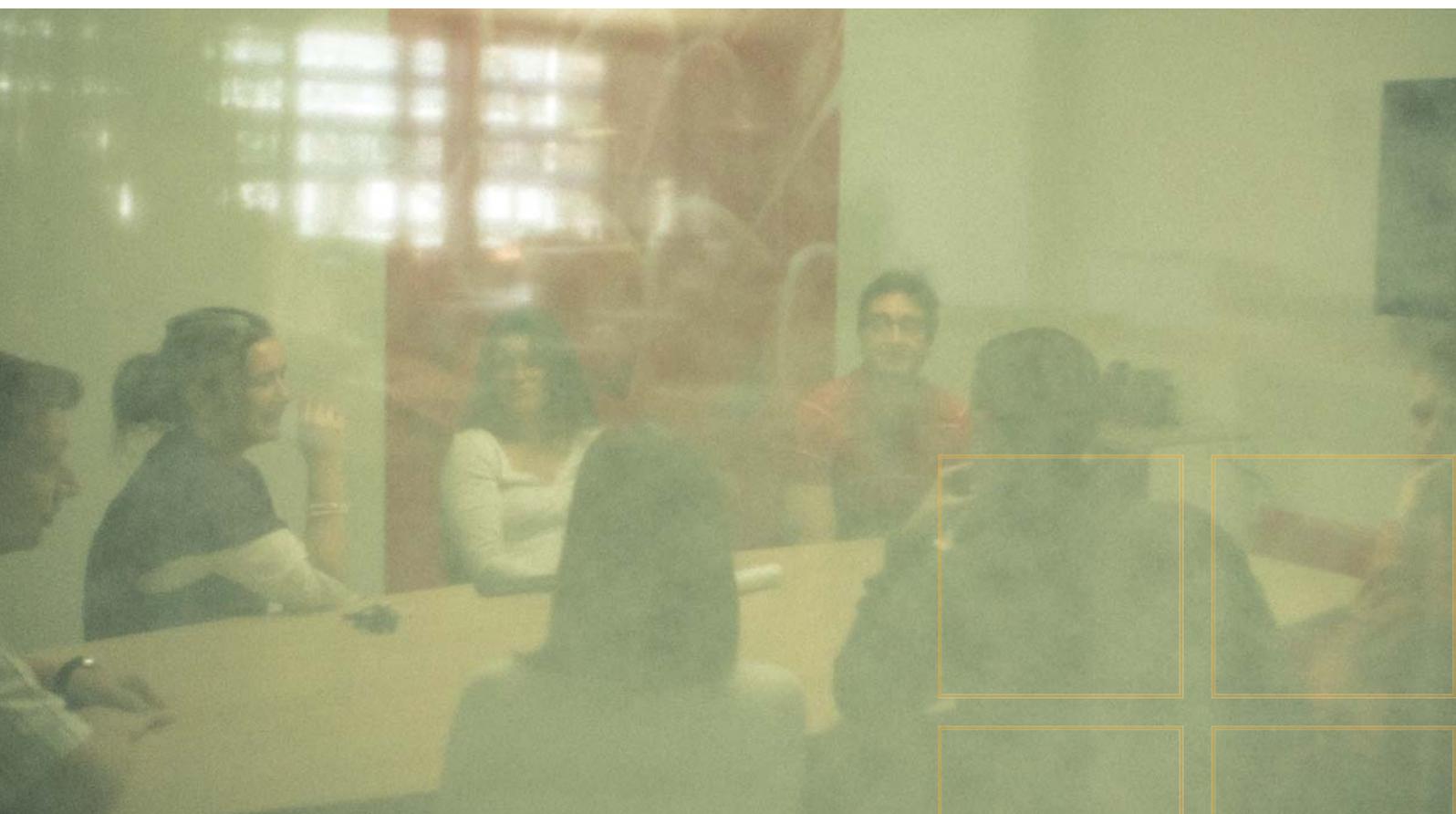
Demandes de contributions d'assistance	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
AI	59	47	52	-10%
AVS	6	13	17	183%

### Recours devant les tribunaux

Les assurés ont la possibilité de contester les décisions de l'Office AI auprès de la Cour de justice à la Chambre des assurances sociales (CJCAS). En 2016, l'Office AI de Genève a émis 8'134 décisions de refus,

toutes prestations confondues. Parmi ces refus, 382 ont donné lieu à un recours à la Chambre cantonale. La grande majorité de ces recours concerne la prestation de rente (75%).

Recours auprès des tribunaux de 1 <sup>ère</sup> instance	2014	2015	2016	Evolution 2014-2016
Recours déposés	313	332	382	22%
Recours liquidés	273	299	382	16%
% office non suivi	61%	55%	57%	
Volume des recours pour rente	219	256	285	30%
Volume des refus, diminution et suppression de rentes	1'532	1'542	1'891	23%
Taux recours sur rentes / décisions de refus, diminution ou suppression de rentes	14%	17%	15%	



### Lutte contre la fraude

Le secteur de lutte contre la fraude a reçu en 2016 90 dénonciations. Durant l'année, 75 dossiers ont fait l'objet d'une instruction sous l'angle de la LFA.

Sur le plan financier, nous pouvons estimer que les actions menées en 2016 représentent une économie à terme de CHF 2'666'000 pour l'assurance. Il s'agit d'une économie projetée, basée sur des données moyennes concernant la durée et les montants estimés des rentes.

Durant l'année 2016, 12 rentes ont été supprimées ou diminuées. De plus, 2 cas de première demande ont fait l'objet d'une instruction sous l'angle de la LFA et n'ont pas abouti à des prestations, ainsi que 2 autres cas de prestations diverses (API, CDA et mesures médicales).

### Service des enquêtes

Le service des enquêtes a rendu son avis dans 1'139 dossiers en 2016 (2015: 1'079). Il s'agit de 59 enquêtes pour contribution d'assistance, 926 enquêtes à domicile dont 575 (62%) concernaient la prestation d'impotence, 154 enquêtes pour indépendants et 28 mandats dans le cadre de l'instruction de dossiers concernant un soupçon d'abus.





# COMPTES ET RÉSULTATS

## Résultats de l'activité 2016

### Comptes d'administration 2016 – Regroupement OCAS

Les comptes d'administration «Regroupement OCAS» présentent un bénéfice net 2016 de +2.1 MCHF, soit une baisse de -3.6 MCHF par rapport à l'année dernière. Cette diminution résulte essentiellement de la réduction (près de -50%) du taux des frais de gestion de la CAFAC, passant de 0.12% à 0.065% dès le 1er janvier 2016. Cet effet s'est fait ressentir non seulement sur les résultats de cette société, mais également sur l'ensemble du groupe.

Le bénéfice opérationnel regroupé atteint +710 kCHF et est réalisé essentiellement par la Caisse AVS et la CAFNA. Les résultats opérationnels par institutions sont représentés comme suit :

- CCGC : +430 kCHF
- CAFAC : -10 kCHF
- SCAF : -30 kCHF
- CAFNA : +450 kCHF
- LAMat : -130 kCHF

Les recettes d'administration ont diminué de -8.1% principalement en raison de la baisse de taux des frais de gestion relatifs à la CAFAC.

Les charges de personnel progressent de +1.9%. Cette hausse provient d'une augmentation de la dotation globale de 6 postes et de charges sociales plus importantes. En effet, les taux «employeur» de la caisse de retraite et des allocations familiales ont évolué respectivement de 16.5% à 17.3% et de 2.40% à 2.45%.

Les dépenses de fonctionnement baissent dans leur ensemble de -2.9%.

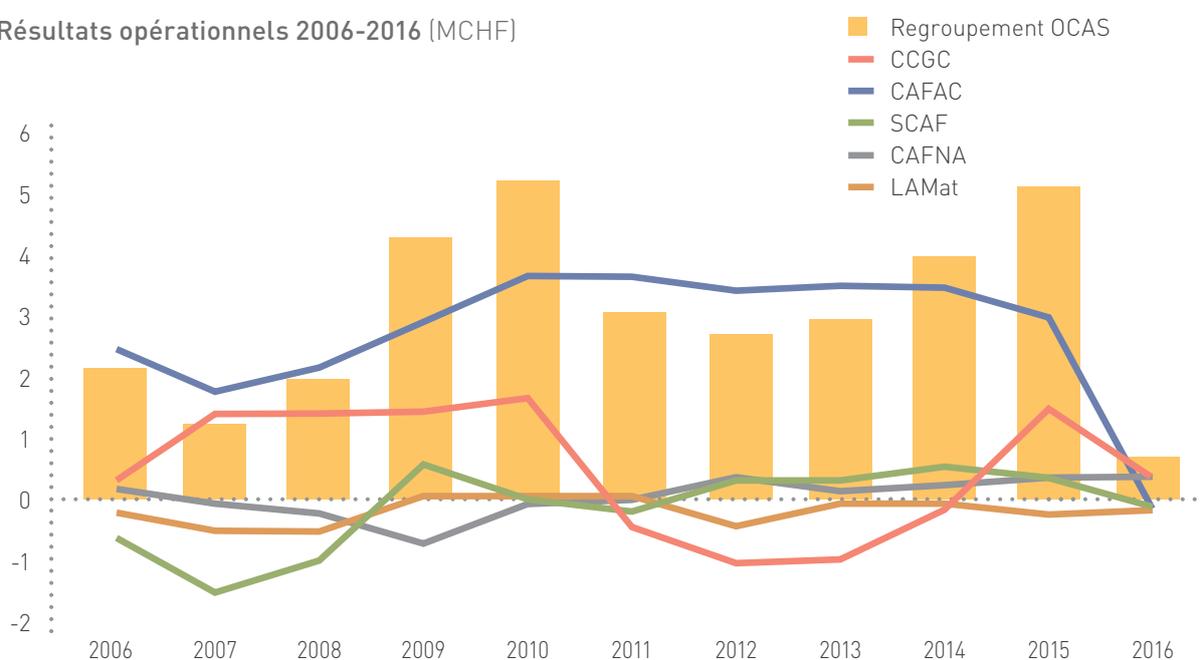
Les amortissements sont en hausse de manière assez significative de +25.5% provenant principalement du deuxième développement du logiciel des allocations familiales GAIA.

Les charges et produits d'intérêts évoluent de +158.4%. Sur l'ensemble de l'année, le rendement moyen des portefeuilles de l'OCAS a progressé de +1.82% (+0.34% en 2015).

Résultats opérationnels - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016	Evolution : 2015-2016
Regroupement OCAS	5'164'317	709'109	-86.3%
CCGC	1'526'049	428'066	-71.9%
CAFAC	3'077'049	(14'394)	-100.5%
SCAF	366'111	(26'318)	-107.2%
CAFNA	357'199	452'294	26.6%
LAMat	(162'091)	(130'538)	19.5%

Résultats opérationnels 2006-2016 (MCHF)



## Regroupement OCAS - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>38'574'422</b>	<b>35'462'574</b>
Frais de gestion	30'745'504	27'822'996
Taxes, sommations, amendes	3'044'382	2'797'136
Frais de poursuite récupérés	1'084'717	876'102
Autres recettes	638'132	928'087
Subsides, autres indemnités	3'061'686	3'037'652
<b>Charges de personnel</b>	<b>45'244'558</b>	<b>46'098'721</b>
Salaires	36'630'924	37'287'521
Charges sociales	7'984'536	8'313'463
Autres dépenses de personnel	629'098	497'737
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12'323'159</b>	<b>11'960'322</b>
Informatique	3'591'099	4'030'116
Loyers et charges locatives	4'533'422	4'503'610
Frais de poursuites	1'425'871	1'036'123
Amortissements des taxes, sommations, amendes	960'744	788'746
Charges de biens et fournitures	834'746	619'489
Prestations de tiers et frais divers	977'277	982'239
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>57'567'716</b>	<b>58'059'043</b>
Subventions OFAS en faveur de l'OAI	25'462'012	24'942'322
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	6'468'717	2'345'852
Amortissements	1'304'400	1'636'743
Bénéfice opérationnel	5'164'317	709'109
<b>Charges et produits d'intérêts</b>	<b>543'085</b>	<b>1'403'133</b>
Produits d'intérêts	1'474'768	2'689'245
Charges d'intérêts	(931'683)	(1'286'112)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>5'707'402</b>	<b>2'112'242</b>

## OCAS - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>19'315</b>	<b>48'163</b>
Retenues APG maladie	10'564	19'895
Autres produits	8'751	28'268
<b>Charges de personnel</b>	<b>4'889'061</b>	<b>5'286'796</b>
Jetons de présence	124'642	150'800
Salaires	3'680'042	4'008'974
Charges sociales	840'199	938'176
Autres dépenses de personnel	244'178	188'845
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5'429'342</b>	<b>5'170'533</b>
Informatique	209'357	423'798
Loyers et charges locatives	4'497'602	4'468'870
Charges de biens et fournitures	586'157	243'122
Prestations de tiers et frais divers	136'226	34'744
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>10'318'403</b>	<b>10'457'328</b>
<b>Résultat avant participations</b>	<b>10'299'088</b>	<b>10'409'165</b>
<b>Participations</b>	<b>10'299'088</b>	<b>10'409'165</b>
CCGC	3'509'133	3'550'388
OAI	5'164'132	5'216'059
SCAF	486'307	491'807
CAFAC	544'828	549'827
CAFNA	197'891	200'216
CAFI	189'391	191'700
LAMat	207'406	209'168
<b>Total des participations</b>	<b>10'299'088</b>	<b>10'409'165</b>

**CC - Comptes d'administration** (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>24'037'000</b>	<b>23'621'726</b>
Frais de gestion	17'378'924	17'150'391
Taxes, sommations, amendes	2'812'478	2'593'532
Frais de poursuites récupérés	739'985	600'788
Autres recettes	219'115	327'787
Subsides, autres indemnités	2'886'498	2'949'228
<b>Charges de personnel</b>	<b>16'740'344</b>	<b>17'362'588</b>
Salaires	13'565'282	14'053'300
Charges sociales	2'935'473	3'121'571
Autres dépenses de personnel	239'590	187'718
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5'021'945</b>	<b>5'035'827</b>
Informatique	1'187'152	1'684'534
Loyers et charges locatives	1'496'783	1'485'468
Frais de poursuites	976'770	716'445
Amortissements des taxes, sommations, amendes	839'387	709'223
Charges de biens et fournitures	259'304	193'578
Prestations de tiers et frais divers	262'548	246'580
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>21'762'289</b>	<b>22'398'416</b>
<b>Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts</b>	<b>2'274'711</b>	<b>1'223'310</b>
Amortissements	748'661	795'244
<b>Bénéfice/(Perte) opérationnel(le)</b>	<b>1'526'049</b>	<b>428'066</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>193'148</b>	<b>529'724</b>
Produits financiers	572'415	935'974
Charges financières	(379'267)	(406'250)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1'719'197</b>	<b>957'789</b>

## SCAF - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>5'091'713</b>	<b>4'872'550</b>
Frais de gestion	4'334'825	4'274'371
Taxes, sommations, amendes	213'767	186'268
Frais de poursuites récupérés	296'338	240'032
Autres recettes	93'741	106'291
Subsides, autres indemnités	153'042	65'588
<b>Charges de personnel</b>	<b>3'138'665</b>	<b>3'260'968</b>
Salaires	2'542'362	2'639'118
Charges sociales	550'800	586'217
Autres dépenses de personnel	45'503	35'634
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1'320'988</b>	<b>1'235'994</b>
Informatique	271'545	290'300
Loyers et charges locatives	283'382	281'310
Frais de poursuites	387'108	279'133
Amortissements des taxes, sommations, amendes	107'376	71'819
Charges de biens et fournitures	112'098	109'802
Prestations de tiers et frais divers	159'479	203'631
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>4'459'653</b>	<b>4'496'963</b>
<b>Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts</b>	<b>632'060</b>	<b>375'587</b>
Amortissements	265'949	401'904
<b>Bénéfice opérationnel / perte opérationnelle</b>	<b>366'111</b>	<b>(26'318)</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>163'302</b>	<b>39'308</b>
Produits financiers	427'421	510'553
Charges financières	(264'119)	(471'245)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>529'413</b>	<b>12'990</b>

## CAFAC - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>6'485'410</b>	<b>3'612'069</b>
Frais de gestion	6'442'267	3'559'585
Remboursements divers	31'735	41'375
Taxes, sommations, amendes	-	20
Frais de poursuites récupérés	1'413	513
Subsides, autres indemnités	9'995	10'576
<b>Charges de personnel</b>	<b>2'585'767</b>	<b>2'663'555</b>
Salaires	2'096'921	2'155'724
Charges sociales	451'743	478'816
Autres dépenses de personnel	37'103	29'015
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>645'438</b>	<b>680'535</b>
Informatique	218'758	234'075
Loyers et charges locatives	229'347	227'310
Frais de poursuites	1'938	-
Amortissements des taxes, sommations, amendes	715	-
Charges de biens et fournitures	66'357	57'845
Prestations de tiers et frais divers	128'323	161'305
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>3'231'205</b>	<b>3'344'091</b>
<b>Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts</b>	<b>3'254'205</b>	<b>267'979</b>
Amortissements	177'155	282'373
<b>Bénéfice opérationnel / perte opérationnelle</b>	<b>3'077'050</b>	<b>(14'394)</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>191'175</b>	<b>837'244</b>
Produits financiers	474'842	1'242'718
Charges financières	(283'667)	(405'474)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>3'268'225</b>	<b>822'850</b>

## CAFNA - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>1'596'822</b>	<b>1'780'917</b>
Frais de gestion	1'577'944	1'761'805
Frais de poursuites récupérés	3'929	414
Autres recettes	11'349	14'888
Subsides, autres indemnités	3'600	3'810
<b>Charges de personnel</b>	<b>924'926</b>	<b>959'864</b>
Salaires	749'349	776'849
Charges sociales	162'216	172'545
Autres dépenses de personnel	13'361	10'470
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>240'489</b>	<b>252'935</b>
Informatique	80'743	86'871
Loyers et charges locatives	81'698	81'093
Frais de poursuites	4'422	[246]
Amortissements des taxes, sommations, amendes	278	-
Charges de biens et fournitures	22'223	18'776
Prestations de tiers et frais divers	51'125	66'441
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>1'165'415</b>	<b>1'212'799</b>
<b>Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts</b>	<b>431'407</b>	<b>568'117</b>
Amortissements	74'208	115'824
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>357'199</b>	<b>452'294</b>
Charges et produits financiers	73	-
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>357'272</b>	<b>452'294</b>

## LAMat - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
<b>Recettes d'administration</b>	<b>1'093'313</b>	<b>1'153'258</b>
Frais de gestion	1'011'544	1'076'844
Remboursements divers	12'028	15'692
Taxes, sommations, amendes	18'137	17'316
Frais de poursuites récupérés	43'054	34'955
Subsides, autres indemnités	8'550	8'450
<b>Charges de personnel</b>	<b>980'202</b>	<b>1'010'127</b>
Salaires	794'937	817'630
Charges sociales	171'309	181'619
Autres dépenses de personnel	13'956	10'878
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>236'776</b>	<b>232'271</b>
Informatique	54'004	75'596
Loyers et charges locatives	86'337	85'584
Frais de poursuites	55'633	40'791
Amortissements des taxes, sommations, amendes	12'988	7'704
Charges de biens et fournitures	14'376	8'043
Prestations de tiers et frais divers	13'438	14'553
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>1'216'978</b>	<b>1'242'398</b>
<b>Perte opérationnelle avant amortissements et intérêts</b>	<b>(123'665)</b>	<b>(89'140)</b>
Amortissements	38'427	41'398
<b>Perte opérationnelle</b>	<b>(162'092)</b>	<b>(130'538)</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>(4'613)</b>	<b>(3'143)</b>
Produits financiers	17	-
Charges financières	(4'630)	(3'143)
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>(166'705)</b>	<b>(133'681)</b>

## OAI - Comptes d'administration (en CHF)

	2015	2016
Recettes d'administration	270'164	422'055
Autres recettes	270'164	422'055
<b>Charges de personnel</b>	<b>20'874'653</b>	<b>20'841'618</b>
Salaires	16'882'073	16'844'900
Charges sociales	3'712'996	3'772'695
Autres dépenses de personnel	279'583	224'023
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4'857'523</b>	<b>4'522'759</b>
Informatique	1'778'897	1'658'740
Loyers et charges locatives	2'355'875	2'342'845
Charges de biens et fournitures	360'387	231'446
Prestations de tiers et frais divers	362'364	289'728
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>25'732'176</b>	<b>25'364'376</b>
Résultat avant subventions	(25'462'012)	(24'942'322)
Subventions OFAS	25'462'012	24'942'322

# ABRÉVIATIONS

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFAC	Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales
CAFI	Caisse d'allocations familiales pour les indépendants
CAFNA	Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité
CC	Caisse de compensation
CJCAS	Chambre des assurances sociales
IP	Intervention Précoce
LAMAT	Loi cantonale sur l'assurance-maternité
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCAF	Service cantonal d'allocations familiales

## Impressum

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Imprimé sur papier FSC

Copyright : Office cantonal des assurances sociales de Genève

Photographies : Jean-David Curchod et White Balance

Conception graphique : Daniel Jaquet

Impression : NB Media

Tirage : 450 exemplaires

Juillet 2017

